

République Française
Département Charente
Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 17 Juillet à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, MICHEL Céline à Mme BONNORON Christine, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : Mme VAN LANDEGHEM Florence, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-07-02 – Complément de travaux pour la toiture du bâtiment destiné au futur café associatif.

Suite à l'acceptation du devis proposé par l'entreprise DUPUY, lors du conseil municipal du 18 juin, concernant les travaux d'urgence relatifs à la toiture du bâtiment communal situé 4, rue du Château (futur Café associatif), il s'avère qu'il est nécessaire de poser un isolant alvéolaire souple Triso-toiture.

Le devis complémentaire proposé par l'entreprise DUPUY s'élève à 8 370,00 € HT ; 10 044,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise DUPUY, d'un montant de 8 370,00 € HT ; 10 044,00 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/07/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

